

COMMISSION NATIONALE DES RESERVES DE **L'ACOMAR**

Discours d'ouverture du Président National
Paris - Samedi 24 mai 2008

Commandant,

Les membres de l'Acomar et moi-même sommes très heureux de vous accueillir à la Fondation de la France Libre pour co-présider aujourd'hui la Commission Nationale des Réserves de l'Acomar.

Nous sommes également très sensibles aux efforts que vous avez déployés pour vous rendre disponible impérativement cet après-midi et partager avec les Acomarins ces instants de « Marine réserviste ».

Nous savons tous que vos fonctions sont très prenantes et je vous remercie au nom de tous d'avoir privilégié l'Acomar cette après-midi.

Pour ce premier rendez-vous, vous souhaitez nous entretenir sur les nouvelles dispositions qui touchent l'ensemble des marins réservistes.

Tous ici sommes impatients de les connaître. Je vous laisse donc la parole en vous exprimant encore une fois ma gratitude de nous avoir rejoint.

Merci Commandant.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION NATIONALE DES RESERVES DE L'ACOMAR

PARIS – Samedi 24 mai 2008

Rédigé par Gérard DESRUES Secrétaire National

Le Capitaine de Vaisseau DU PLESSIS D'ARGENTRE Délégué adjoint aux Réserves de la Marine (DREM) nous rejoint en début d'après-midi pour co-présider avec le président ORSINI la commission nationale de la réserve de l'Acomar. Il a souhaité ouvrir sa présentation des réserves par la communication de Monsieur Jean-Marie BOCKEL, secrétaire d'état chargé de la défense et des anciens combattants, en conseil des ministres du 23 avril dernier.

« Le passage de l'armée de conscription à une armée professionnelle, décidée en 1995, c'est accompagné de la mise en place d'une nouvelle réserve.

A la réserve de masse, issue de la mobilisation, à succédé une réserve d'emploi, plus disponible, plus réactive, mieux formée et totalement intégrée aux forces d'actives.

Cette nouvelle réserve fondée sur le volontariat, l'intégration et le partenariat avec les employeurs civils compte aujourd'hui environ 59000⁽¹⁾ volontaires effectuant en moyenne, 23 jours d'activités par an. La montée en puissance de ce dispositif s'effectue selon un plan établi en mars 2003 qui fixe l'objectif final de disposer de 94150⁽²⁾ volontaires en 2012. Ces réservistes effectueront une moyenne de 27 jours annuels d'activité.

La définition du besoin capacitaire en réserviste passe à la fois par l'analyse du futur contrat opérationnel des forces armées mais aussi des besoins de gestion de crises.

Enfin, la réserve citoyenne, atout d'ouverture pour les armées, devra être valorisée. Elle constitue un réseau d'influence et de rayonnement mais aussi un vivier d'experts et de conseillers bénévoles de haut niveau.

Les enjeux de l'efficacité de la réserve de demain sont là. »

(1) 6200 pour la marine.

(2) 7700 pour la marine.

LA RESERVE OPERATIONNELLE

La réserve opérationnelle est constituée de deux catégories :

Les disponibles.

Cette catégorie comprend essentiellement les anciens marins d'active (*actuellement 15000*) qui ont une obligation de disponibilité pendant une période de 5 ans après leur retour à la vie civile. Ils n'ont pas de contraintes particulières, si ce n'est que de signaler aux autorités de gestion tous changements pouvant entraver leur rappel sous ESR.

Pendant cette période de disponibilité ils ne peuvent pas prétendre à être réservistes citoyens.

Les réservistes sous ESR.

Cette catégorie est constituée d'anciens marins d'active et/ou de personnels issus de la société civile (aujourd'hui sur un ratio à 60/40) volontaires et disponibles. Ils ont un ESR, véritable contrat de travail qui les lie à leurs autorités d'emploi au travers d'un plan d'activité annuel.

En 2008 l'effectif des réservistes sous ESR pour la marine est de 6200 personnes dont 3500 qui sont encore sous régime des disponibles (- 5 ans de RCA).

Le personnel féminin sous ESR représente :

- ✓ 5,08 % pour les officiers,
- ✓ 5,17 % pour les officiers mariniers,
- ✓ 52,15 % pour les quartiers maîtres.

Le constat (chiffres 2007)

1. L'objectif en terme d'effectifs est atteint, et même dépassé.
2. Le taux d'activité, encore faible, a augmenté considérablement (21,3 %) en passant de 14,32 à 17,37 jours/ESR. L'objectif pour 2008 est fixé à 21 jours/ESR.
3. La répartition des ESR par grades, montre une forte croissance dans l'emploi des QMM. Conséquence d'un meilleur emploi des FMIR.
4. Le taux de consommation des ESR est en nette progression également, passant de 64,07 % à 75,74 %.

Si la progression, du taux d'activité en 2008 est identique à celle de 2007, l'objectif de 21 jours/ESR serait atteint. Mais le budget alloué pourrait se révéler insuffisant.

LA RESERVE CITOYENNE

Il règne souvent une certaine confusion quand on parle de « réserve citoyenne ». Le réserviste citoyen a le statut de bénévole du service public, il est volontaire et fait l'objet d'un agrément pouvant aller jusqu'à 3 ans. Grâce à un réseau personnel de contact, il assure le lien armée nation.

Pour la marine les réservistes citoyens agréés représentent un effectif de 600 personnes parmi lesquels une petite centaine de V.IP. (Capitaines d'industrie ou du commerce, élus de collectivités locales ou territoriales, etc...).

Mis à part quelques rares cas exceptionnels, un honoraire ne peut prétendre être réserviste citoyen, sauf à renoncer pendant la durée de son agrément au statut d'honoraire. Il n'est pas possible de cumuler deux statuts.

ETAT DES LIEUX DE LA RESERVE

Difficultés actuelles :

- ◆ Une faible appropriation des réservistes par le commandement. Des postes restent à pourvoir alors que la ressource existe. Des jours d'ESR alloués ne sont pas utilisés.
- ◆ Le Flou respectif des réserves opérationnelle et citoyenne.
- ◆ Une administration perfectible.
- ◆ La coexistence de trois réseaux (CIRAM/BICM/MARMOB) sur le territoire, sans synergie, alors même que la masse critique Interarmées (IA) est loin d'être atteinte.

Evolutions :

Du côté des réserves :

- ◆ Dans le contexte de réduction des effectifs les réserves vont devenir stratégiques.
- ◆ Objectif ministériel d'accroissement des effectifs.
- ◆ Evolution des textes législatifs/réglementaires/ministériels/IA (notamment la clarification entre la réserve citoyenne et la réserve opérationnelle).

Autres facteurs :

- ◆ Regroupement interarmées des fonctions recrutement.
- ◆ Intéramisation du territoire ?
- ◆ Le Livre blanc à paraître.

REFORME DES RESERVES DE LA MARINE

« Rapprocher la réserve et l'active pour une meilleur efficacité et une meilleur satisfaction des unités et des réservistes ». VAE Jacques LAUNAY, major général de la marine, au COMEX du 5 février 2008.

Quatre axes de réformes

1. Le recrutement commun de la réserve et de l'active.
2. Un organisme exclusivement dédié au placement des réservistes.
3. Des réservistes opérationnels gérés par leurs employeurs.
4. Le rayonnement régional orchestré par le commandement territorial.

Disparition des 12 CIRAM métropolitains et création de 3 Agence Pour l'Emploi des Réservistes (APER).

Recrutement

Le recrutement dans le marine est géré par 35 BICM pour les marins d'active et 12 CIRAM pour les réservistes. Chaque entité restant assez fermée sur ses missions.

La couverture géographique des CIRAM, localisés dans les grands ports, Strasbourg et Paris est grandement moindre que celle des BICM qui offrent 35 points de rendez-vous sur tout le territoire national.

Dans ces conditions s'est imposée l'idée d'un « guichet unique » information active et réserve confiée aux BICM, amenant à terme à la disparition des CIRAM

Emplois et gestion des volontaires

Création de trois APER (agence pour l'emploi des réservistes) à Brest, Toulon et Paris. Ce sont des antennes locales de la DPMM/PM3 placées à dessin près des centres d'emploi de la marine.

Un peu comme les ANPE, elles ont la mission de :

- ✓ Collecter et rechercher les offres d'emploi des unités et les demandes d'emploi des volontaires.
- ✓ De mettre en adéquation offre et demandes pour proposer des postes au plus près des besoins.
- ✓ Assurer la formation initiale des réservistes et l'accompagnement vers l'emploi.

Gestion des réservistes sous ESR

La gestion des ESR par les ressources humaines des autorités organique (RH AO) suivra la même chaîne de gestion que le personnel d'active. Cette gestion permettra une meilleure prise en compte des activités, de la situation administrative et de la situation médicale.

En résumé un civil ou un civil ancien militaire aura le parcours suivant :

Civil ⇒ BICM ⇒ volontaire ⇒ APER ⇒ unité (formation)/réserviste ⇒ chaîne RH AO

Rayonnement

Le rayonnement relève d'une organisation nationale. Au plan régional il est orchestré par le commandement territorial avec le concours des assistants départementaux et des PMM.

Gérard DESRUES
Secrétaire National

Roger ORSINI
Président National

Destinataires :

Bureau – Présidents – Conseil d'administration